

Mesures à prendre pour ne pas perdre son premier tour au SRAM

Critères pour que votre candidature soit admissible au Collège Montmorency

Cours manquants ou en voie d'échec

Si vous n'êtes pas inscrit et n'êtes pas en voie de réussite aux cours nécessaires pour répondre aux conditions d'admission, vous serez automatiquement refusé, sauf si, au moment de la demande d'admission, vous fournissez une preuve officielle d'inscription ou un complément d'information qui atteste que vous aurez terminé les cours, unités et/ou préalables avant le début de la session collégiale (ex.: cours pont, reprise, cours d'été, cours aux adultes).

Ce document doit être signé par un intervenant ayant une vue d'ensemble de votre cheminement scolaire (directeur de l'école, conseiller d'orientation ou conseiller en information scolaire et professionnelle) et doit porter le sceau officiel de l'institution. La preuve d'inscription doit mentionner le titre et le code de l'activité à suivre et être transmise au SRAM avant la date limite d'admission.

Pour plus d'information

Linda Berthiaume, Conseillère en communication Arrimage secondaire/collégial info.programmes@cmontmorency.qc.ca www.cmontmorency.qc.ca 450 975-6309

Rappel des conditions d'admission

Au moment de déposer la demande d'admission, vous devez :

 Avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES)¹ et avoir réussi ou être en voie de réussir (résultats d'au moins 60 %) les préalables, lorsqu'il y en a.

OU

- **Être inscrit** et **en voie de réussir** (résultats d'au moins 60 %):
- tous les cours permettant d'obtenir le DES (en plus de cumuler 54 unités, dont 20 unités de 5^e secondaire)
- les préalables, lorsqu'il y en a
 et avoir une moyenne générale d'au moins 60 %.

OU

- Avoir obtenu un diplôme d'études professionnelles (DEP) et avoir réussi ou être en voie de réussir (résultats d'au moins 60 %):
- les trois matières suivantes : langue d'enseignement de la 5^e secondaire, langue seconde de la 5^e secondaire, mathématiques de la 4^e secondaire
- les préalables, lorsqu'il y en a.

Votre demande d'admission sera étudiée à la lumière de votre dossier scolaire, ainsi que de tests ou d'une audition, s'il y a lieu.

Note:

Ces mesures sont propres au Collège Montmorency. Validez avec les autres cégeps leurs conditions d'admission et règlements.

¹ Les titulaires d'un DES doivent également avoir accumulé le nombre d'unités prescrit par le Ministère dans les matières suivantes : langue d'enseignement de la 5^e secondaire, langue seconde de la 5^e secondaire, mathématiques de la 4^e secondaire, science et technologie ou applications technologiques et scientifiques de la 4^e secondaire, histoire et éducation à la citoyenneté de la 4^e secondaire.